

En 2022, 3'884 personnes sont retournées dans leur État de provenance ou d'origine ou dans un État tiers de manière volontaire ou conformément à leurs obligations. Cette nette augmentation par rapport à 2021 est liée aux 2'559 personnes qui, malgré la situation de guerre dans leur pays, sont rentrées en Ukraine en bénéficiant d'une aide au retour. Afin de tenir compte de cette situation extraordinaire, les personnes de retour en Ukraine font l'objet d'une catégorie distincte.

Avec respectivement 671 et 619 départs, les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) et les cantons enregistrent leur record depuis cinq ans. Ces chiffres sont plus ou moins égaux à ceux des deux années de pandémie 2020 et 2021 combinées.

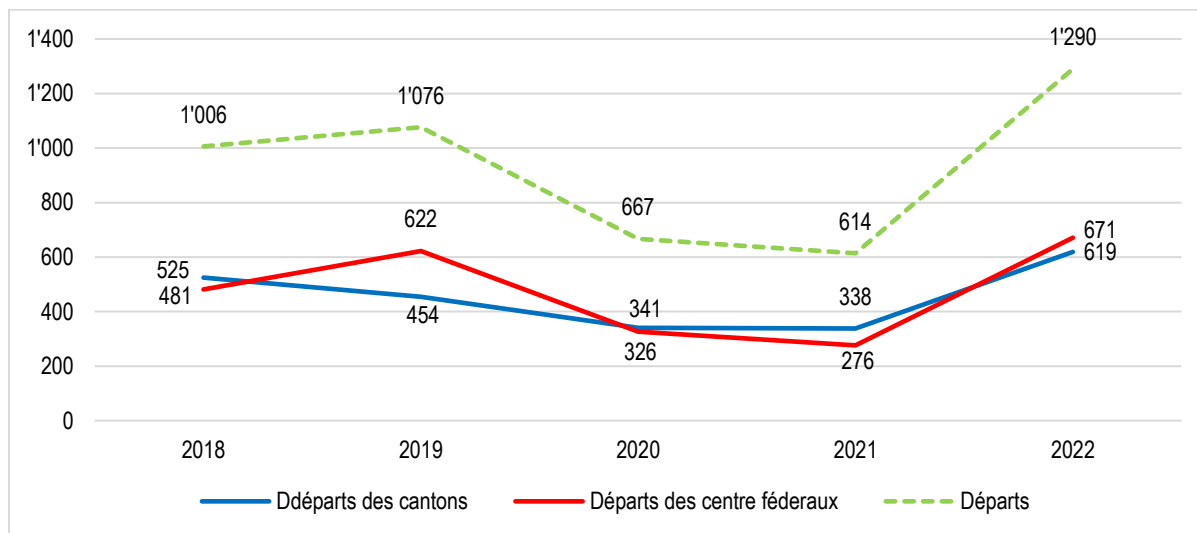
Les principaux pays de provenance des bénéficiaires de l'aide au retour octroyée par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) étaient l'Algérie avec 306 départs (+551 %), la Turquie avec 78 départs (+160 %), l'Irak avec 41 départs (-24 %), le Nigéria avec 40 départs (+53 %) et le Sri Lanka avec 28 départs (+16 %).

Vous trouverez d'autres chiffres dans les documents suivants :

[Statistique Aide au retour 2022](#)

[Statistique Nations 10 ans](#)

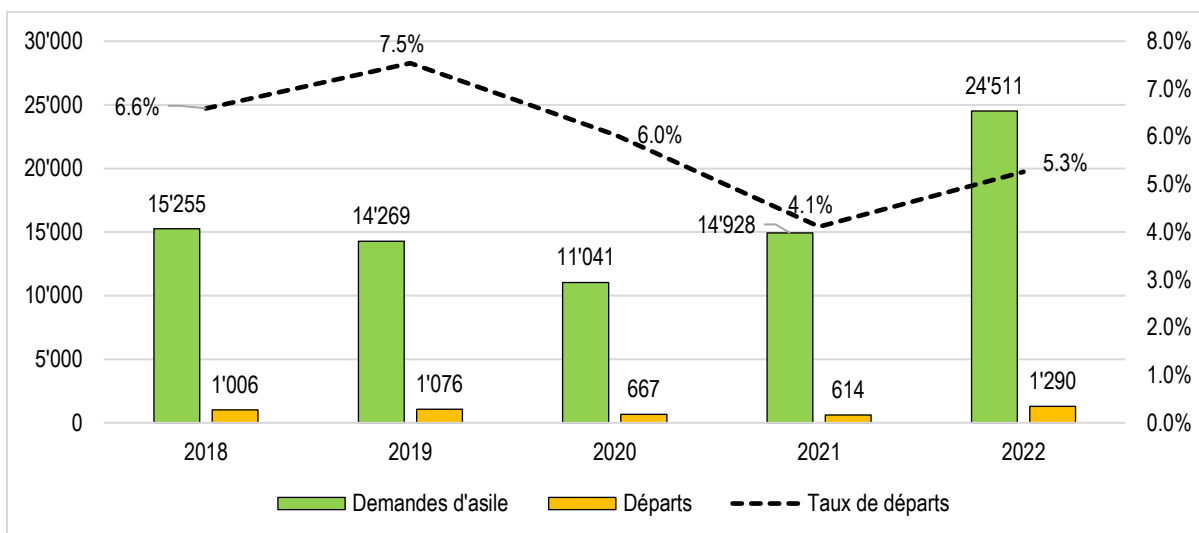
Départs des centres fédéraux d'asile et des cantons



Le nombre de départs à partir des cantons et celui à partir des CFA ont plus ou moins doublé par rapport aux deux années précédentes. Au total, les départs n'ont jamais été aussi nombreux depuis neuf ans. Cette hausse s'explique avant tout par le fait que de nombreux pays ont progressivement levé leurs mesures de protection contre la pandémie à partir du printemps 2022. Qui plus est, la fin de l'action spéciale ARC, sous la forme d'un dernier appel (*Last Call*), a fourni une motivation supplémentaire aux personnes jusque-là indécisées. Cette action a entraîné une augmentation à court terme des départs de personnes originaires de pays riverains de l'espace

Schengen et, tout particulièrement, de personnes originaires du Maghreb (de l'Algérie notamment). Le nombre de départs pour l'Algérie est resté étonnamment élevé, même après la fin de l'action spéciale et le retour au modèle dégressif dans les CFA.

Évolution taux de départs et de protection 2018 à 2022



Certes, le taux de départs est reparti à la hausse par rapport à 2021, mais il est, malgré tout, toujours aussi faible que celui enregistré lors de la crise migratoire de 2015. Quant au nombre de demandes d'asile, s'il est inférieur à celui de 2015 (39 523 demandes), son augmentation par rapport à la moyenne des cinq dernières années n'en reste pas moins impressionnante. Cette augmentation est en partie liée à la composition des pays de provenance, comme le montre le classement des dix pays les plus représentés dans les demandes déposées en Suisse en 2022 :

Pays	2022	2021	Δ	%
Afghanistan	7'054	3079	3'975	129.1%
Turquie	4'791	2330	2'461	105.6%
Eritrée	1'830	2029	-199	-9.8%
Algérie	1'362	1012	350	34.6%
Syrie	1'252	1025	227	22.1%
Burundi	1'191	10	1'181	11'810.0%
Georgie	735	382	353	92.4%
Iran	551	347	204	58.8%
Maroc	526	552	-26	-4.7%
Iraq	504	557	-53	-9.5%

La hausse de près de 12'000 % du nombre de demandes de ressortissants burundais s'explique facilement. En effet, jusqu'à la fin de l'année 2022, ces personnes étaient exemptées de visa pour entrer en Serbie.

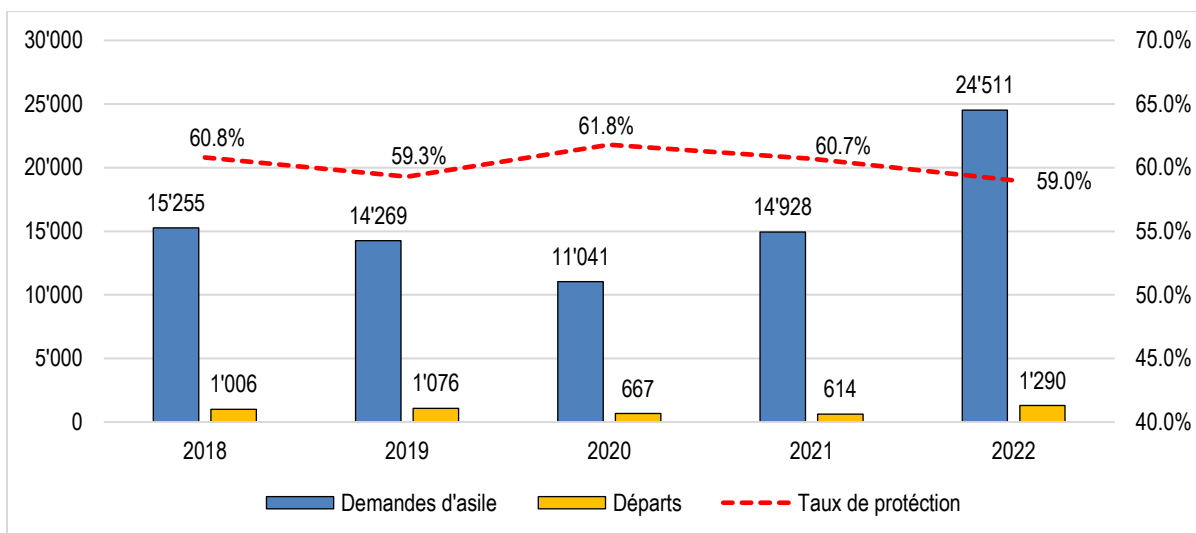
En un an, les demandes d'asile de citoyens d'Afghanistan et de Turquie, pays pour lesquels les taux de protection sont respectivement de 73,4 % et 87,7 %, ont plus que doublé. Le nombre de

requérants géorgiens a également été presque multiplié par deux, alors que le taux de protection pour ce pays est proche de zéro.

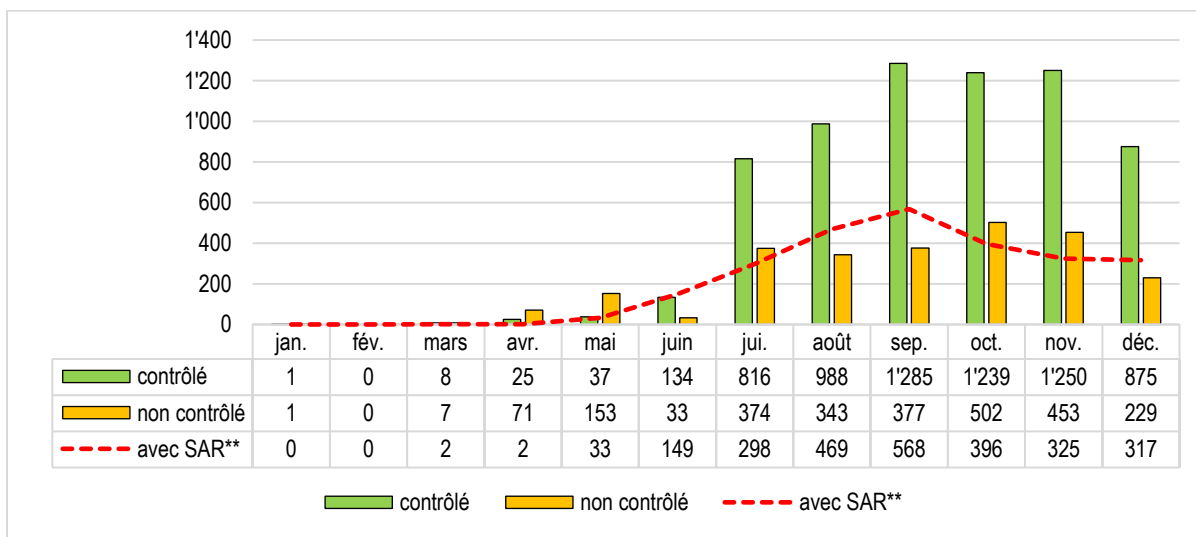
Le nombre de demandes d'asile émanant de ressortissants algériens, iraniens et syriens est également en hausse, quoique dans une mesure moindre que celui des requérants originaires des pays susmentionnés.

Concernant l'Érythrée, l'Irak et le Maroc, les demandes sont en recul par rapport à 2021.

Le nombre élevé de demandes de citoyens d'Afghanistan, de Turquie, d'Érythrée ou de Syrie - des pays qui affichent des taux de protection élevés - a maintenu le taux de protection à un niveau élevé, même s'il se situe 1,8 point de pourcentage sous le record de 2020.



Départs pour l'Ukraine



** avec un soutien financier au retour

Malgré la guerre persistante et la destruction de l'infrastructure de villes entières, plus de 9000 personnes sont rentrées en Ukraine en 2022, dont 2559 en bénéficiant d'une aide au retour. Les premiers voyages de retour ont été observés dès le mois de mars 2022, soit immédiatement après le début de la guerre.

Souvent, ces retours s'expliquaient par la volonté des intéressés de ne pas perdre leur emploi en Ukraine.

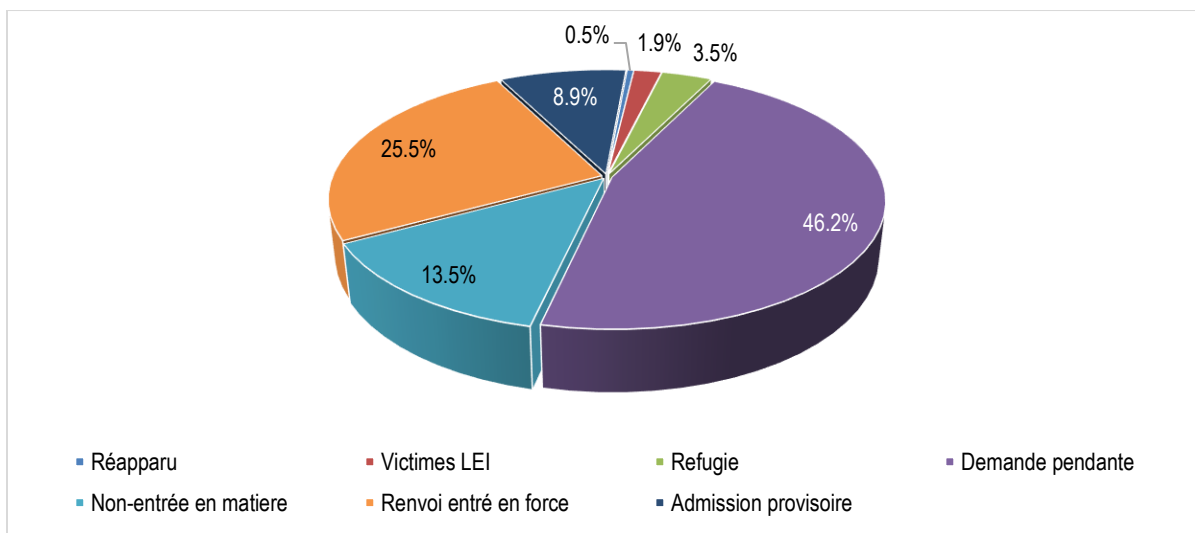
L'augmentation continue du nombre de retours jusqu'en septembre était essentiellement liée à la fin des vacances d'été en Ukraine. Pour beaucoup, l'inquiétude de voir leurs enfants manquer la rentrée scolaire était plus forte que la peur de la guerre.

En hiver, le nombre d'Ukrainiens rentrés au pays grâce à une aide au retour a légèrement diminué, mais s'est maintenu au niveau respectable de plus de 300 départs par mois.

Départs avec aide au retour selon l'état de la procédure

Près de la moitié des personnes de retour dans leur pays ont quitté la Suisse alors que leur procédure d'asile était encore en cours. Il s'agissait pour l'essentiel de requérants qui séjournaient dans un CFA et qui ont fait usage du système dégressif de l'aide au retour. Un quart environ des intéressés ont accepté la décision d'asile et quitté la Suisse de manière volontaire, en général directement après avoir reçu la décision.

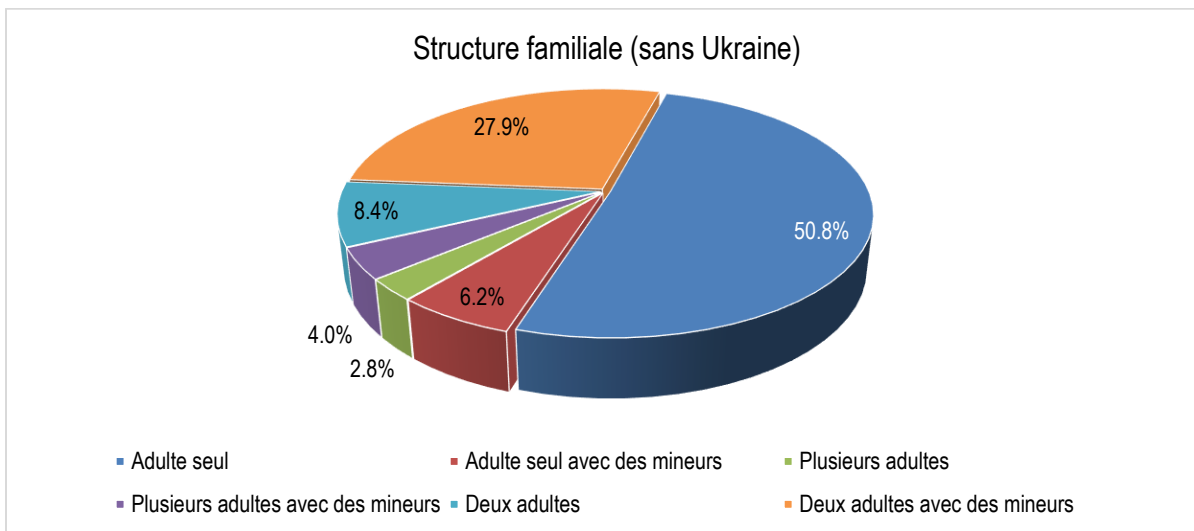
Près d'une personne sur huit ayant quitté la Suisse pour retourner dans son pays disposait d'un droit de séjour plus ou moins durable en Suisse (admission provisoire 8,9 % ou asile 3,5 %) et n'était donc pas tenue de partir.



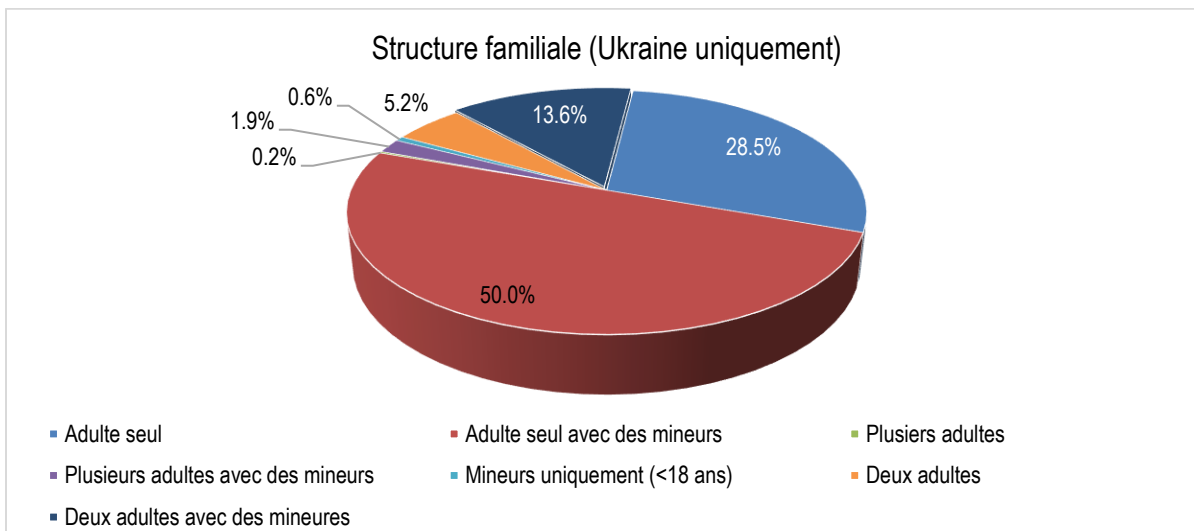
Départs selon la structure familiale

Il se dégage de cette analyse une image récurrente depuis plusieurs années qui reflète à peu de choses près la composition de l'effectif des requérants d'asile en Suisse. Ainsi entrés, ainsi sortis.

À peine plus de la moitié des personnes rentrées au pays de manière régulière étaient des personnes seules et un peu plus d'un quart des couples avec enfants. Une grande partie de ces personnes seules, 306 plus précisément, sont retournées en Algérie.



S'agissant des retours en Ukraine, la situation est tout autre.

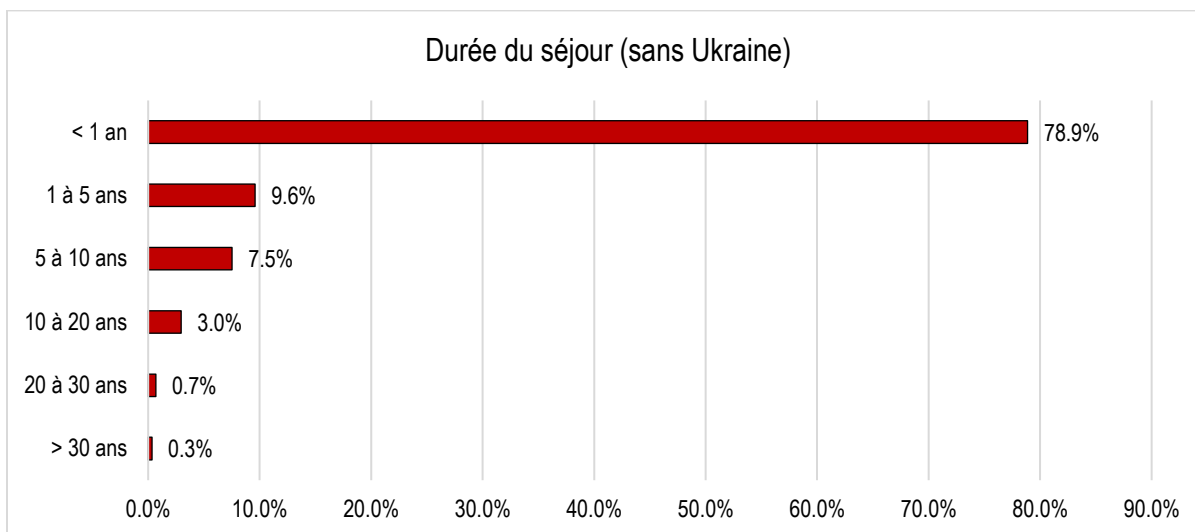


La moitié des intéressés étaient des personnes seules avec enfants, principalement des femmes accompagnées de leurs enfants mineurs. La deuxième catégorie la plus représentée (28,5 %) était composée de personnes seules, des femmes pour l'essentiel. Venaient ensuite des couples accompagnés d'enfants mineurs et des couples (plus âgés) sans enfants.

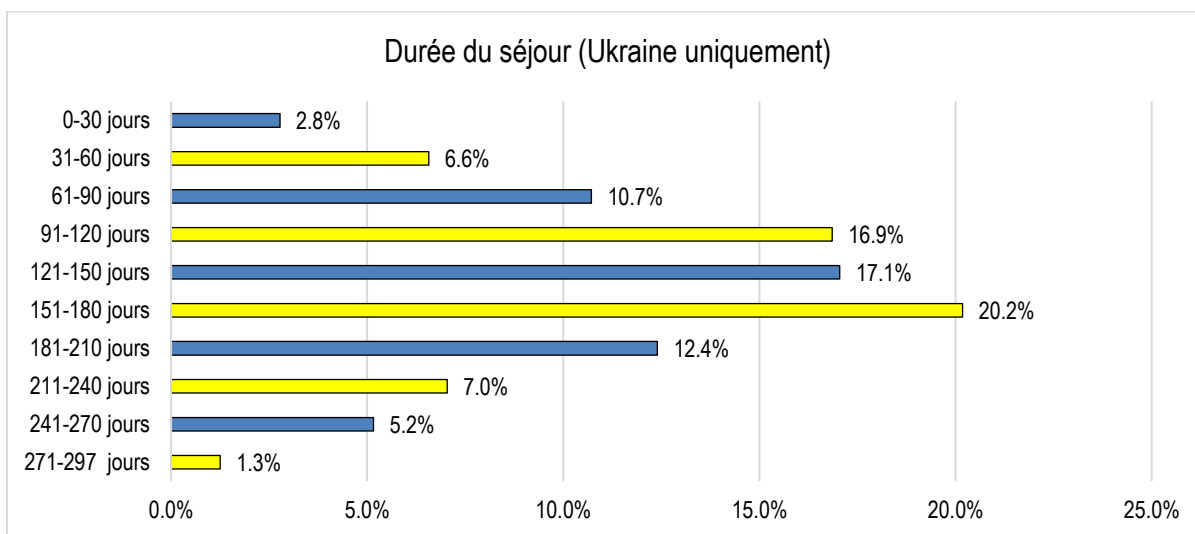
Durée du séjour jusqu'au départ

En 2022, près de 90 % des départs volontaires ont eu lieu dans les cinq années qui ont suivi l'entrée des intéressés. Les personnes originaires d'Algérie se sont montrées particulièrement

enclines au retour. Sur les 691 personnes rentrées au pays après moins d'un an en Suisse, 283 venaient d'Algérie.



La durée de séjour la plus courte à compter du dépôt de la demande d'asile est de deux jours. Un citoyen marocain muni d'une autorisation de séjour ukrainienne est retourné au Maroc immédiatement après son arrivée au CFA de Berne. Le record en termes de durée de séjour appartient à un Kosovar âgé de 66 ans, qui est resté en Suisse 30 ans et sept mois, et à un Sri Lankais de 55 ans (32 ans et trois jours).

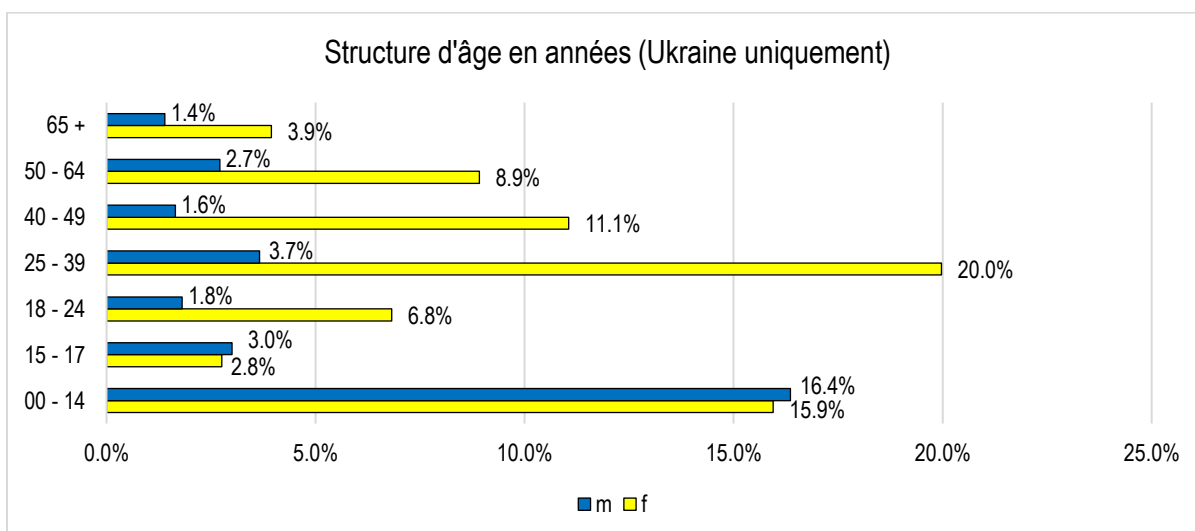
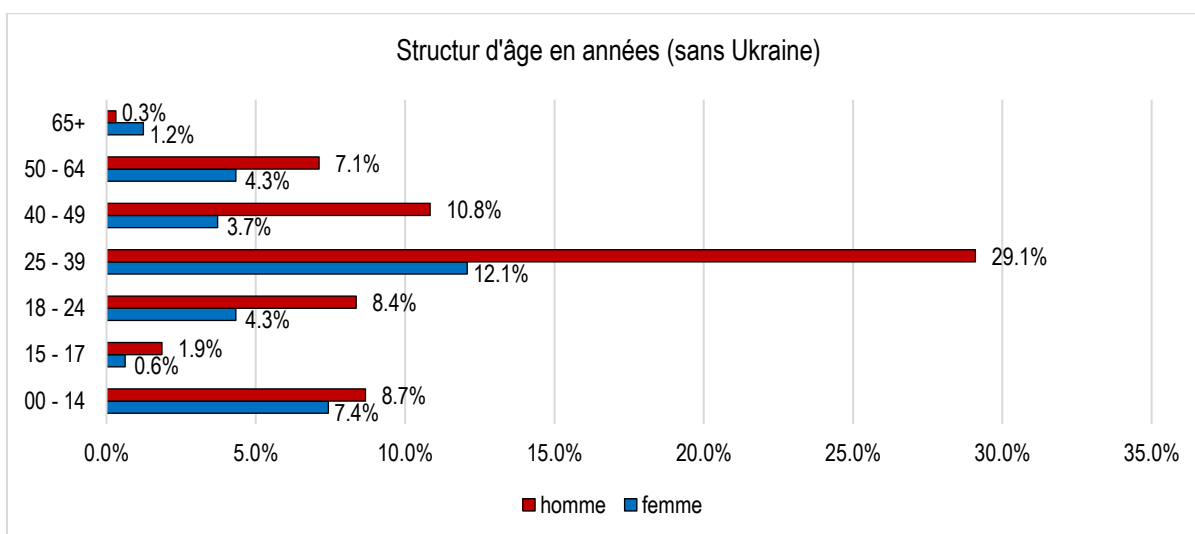


Concernant les ressortissants ukrainiens, la durée de séjour la plus longue enregistrée en Suisse est de 297 jours. Douze Ukrainiens sont retournés dans leur pays moins d'une semaine après leur arrivée en Suisse. Près des trois quarts sont repartis avant six mois.

Départs selon l'âge

75 % des personnes qui sont rentrées au pays étaient âgées de 20 à 40 ans. Près de 46 % d'entre elles sont retournées en Algérie, 8 % en Géorgie et 7 % en Turquie. À peine 13 % étaient âgées de moins de 20 ans. Une grande partie des personnes de cette tranche d'âge étaient des enfants qui sont repartis avec leurs parents. Seules trois personnes étaient des requérants d'asile mineurs. Ils étaient originaires de Géorgie, d'Éthiopie et d'Iran.

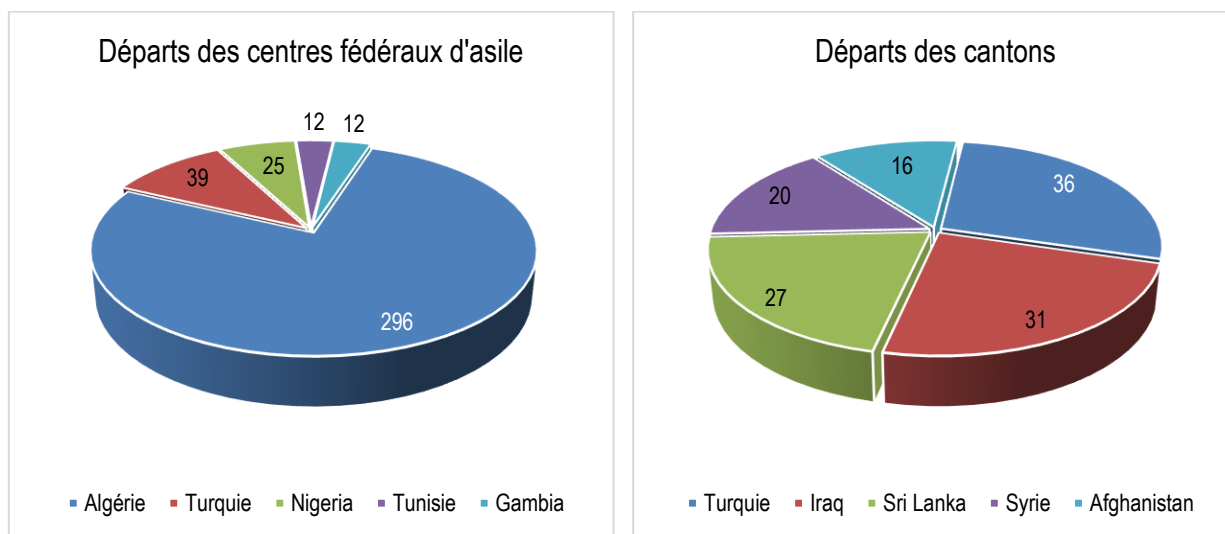
La tranche d'âge la plus représentée dans les départs est celle des 25 à 39 ans, et ce, quel que soit le pays de provenance. Si les départs vers l'Ukraine concernent principalement des femmes (20 %), les départs réguliers vers d'autres pays impliquent surtout des hommes (29,1 %). Les personnes les plus âgées à être retournées dans leur pays étaient une femme de 84 ans originaire de la région de Homs en Syrie et une autre de 84 ans provenant de la région de Jaffna au Sri Lanka. 33 % des personnes rentrées au pays étaient des femmes.



Plus de 50 % des Ukrainiens rentrés au pays étaient âgés de moins de 30 ans. S'agissant de la répartition par sexe, la situation n'est pas la même que pour les autres pays, puisque 70 % des personnes rentrées au pays étaient des femmes.

Les cinq pays les plus représentés lors des départs

Pour la troisième fois de suite, l'Algérie arrive en tête des départs volontaires avec aide au retour à partir d'un centre fédéral (pays libérés de l'obligation de visa exceptés). À cet égard, ce n'est pas tant cette première position qui est remarquable, mais le nombre de départs volontaires en lui-même. Les personnes venues d'Algérie représentent 77 % de tous les départs à destination des cinq principaux pays de retour. Outre l'Algérie, le Nigéria, la Tunisie et la Gambie figurent dans le top 5 des pays vers lesquels les requérants sont les plus nombreux à rentrer. Tous trois sont des pays pour lesquels le taux de protection est relativement faible. La deuxième place de ce classement est occupée par un invité surprise peu habitué à figurer en tête de peloton. En effet, la Turquie n'est pas un pays pour lequel le taux de protection est faible. Pourtant, elle figure dans le top 5 des pays, aussi bien pour les départs à partir d'un CFA que pour ceux à partir d'un canton.



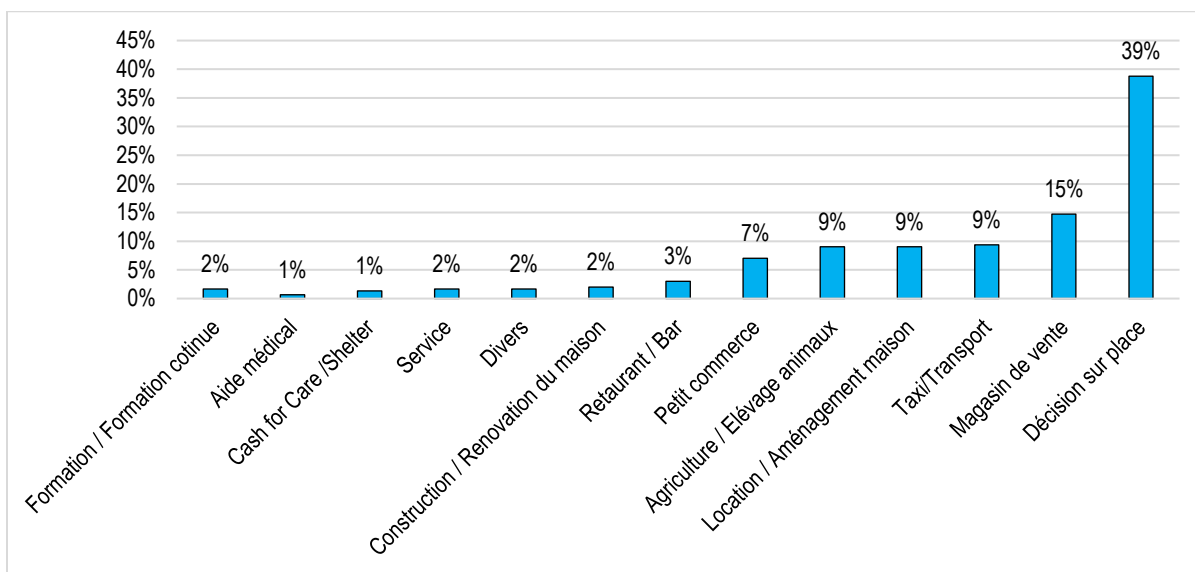
L'Irak, un habitué du top 5 des pays pour les départs à partir d'un canton, arrive en tête de liste pour la cinquième fois consécutive. Mis à part la Turquie, le peloton de tête comporte une autre surprise avec la troisième position du Sri Lanka. En effet, pas moins de 27 personnes sont reparties volontairement l'année dernière vers cet État insulaire d'Asie du Sud-Est.

La présence de la Syrie et de l'Afghanistan dans ce groupe est également inattendue. Ce n'est un secret pour personne que les motifs d'un retour volontaire sont souvent très personnels et parfois de nature familiale. Impossible de déterminer précisément combien de départs dans ces deux pays étaient liés au décès de membres de la famille dû au COVID-19.

Projets de réintégration présentés

Le graphique suivant montre les demandes de projets que le SEM a approuvées avant le départ des intéressés. Ces demandes ne coïncident pas nécessairement avec les projets effectivement mis en œuvre dans les pays de provenance. Dans des cas justifiés, les projets de réintégration peuvent être conçus sur place une fois les bénéficiaires rentrés. Les personnes qui quittent la Suisse dans le cadre du programme spécial d'aide au retour accordée aux victimes relevant de la LEI (2022 : 19 personnes) peuvent recourir à cette option. Elles ont ainsi suffisamment de temps une fois rentrées pour préparer leur réintégration.

L'effectif élevé de cette catégorie est lié au fait que l'action spéciale ARC a pris fin sous la forme d'un dernier appel (*Last Call*). Les personnes qui ont répondu à cet appel dans les délais et qui se sont annoncées auprès des services-conseils en vue du retour ont perçu les prestations de la première phase pour une durée limitée. Celles qui viennent de pays voisins de l'espace Schengen ont, en plus du forfait, reçu une aide complémentaire matérielle. Les prestations du *Last Call* ont été versées en espèces à l'aéroport de départ. La majorité des personnes de cette catégorie ont donc quitté la Suisse sans avoir préalablement élaboré de projet concret.



Viennent ensuite les magasins de vente, notamment les magasins d'alimentation et de vêtements. Ces activités professionnelles peuvent être exercées aussi bien dans des locaux commerciaux que sur des stands de marchés ou dans de petits kiosques.

La catégorie « Divers » réunit divers projets très personnels : ouverture d'un petit club de sport ou encore d'une entreprise de nettoyage. Une personne souhaitait composer et enregistrer de la musique, puis la vendre sur différents portails en ligne. Un médecin envisageait de travailler dans un cabinet collectif après son retour.

La catégorie « Petit commerce » englobe des projets tels que garage automobile, boulangerie, atelier de couture, salon de coiffure ou institut de beauté ainsi que des activités professionnelles dans la construction ou l'artisanat.

La catégorie « Services » renvoie à des projets dans les domaines de l'informatique et de la communication ainsi que dans le secteur des voyages.

2 % des personnes rentrées au pays voulaient suivre une formation ou une formation continue ou encore reprendre une formation interrompue.

Coût de l'aide au retour

En 2022, le SEM a soutenu les personnes rentrées au pays en leur octroyant au total près de 1,75 million de francs d'aide au retour. S'y sont ajoutés 986'000 francs d'aide complémentaire matérielle, versés par les organisations partenaires sur place. L'aide au retour médicale s'est chiffrée à près de 31'000 francs. En moyenne, chaque personne qui a quitté la Suisse a reçu 711 francs d'aide au retour en 2022. Cette baisse par rapport à 2021 (1'991 francs) s'explique essentiellement par les 2'559 personnes qui sont rentrées en Ukraine en bénéficiant d'une aide au retour réduite.

Berne-Wabern, août 2022

Section Bases du retour et aide au retour

Les chiffres-clés reposent sur les bases de données SYMIC et IndiRück ainsi que sur les rapports mensuels des CFA. Ils sont à usage interne uniquement (SEM et services-conseils en vue du retour).